

vant et faire les préparatifs de la congrégation générale qui aura lieu en sa présence, ou bien il déclare qu'il n'admet point les miracles et qu'il faut une seconde, ou parfois — ce qui aurait été le cas actuel — une troisième préparatoire. Demander une troisième préparatoire, c'était porter un coup terrible à la cause. L'admettre directement à la congrégation générale pouvait paraître imprudent. Aussi le pape a-t-il donné une solution que j'appellerai d'équilibre, contenant les soutiens de la cause tout en réservant l'indépendance apostolique. Il a décidé *solutis difficultatibus, procedi posse ad ulteriora* — les difficultés ayant été résolues, la cause peut passer à la congrégation générale.

Cette solution, il faut bien le dire, ne résout rien, et je ne sais si le postulateur en aura été satisfait. Il faudra, avant la congrégation générale, que toutes les difficultés qui ont été présentées à la seconde congrégation préparatoire aient été écartées, et c'est là une tâche qui sera malaisée. D'autre part, il n'est pas d'usage que la cause reçoive un échec devant le pape qui préside la congrégation générale, et quand celle-ci est fixée il est moralement certain que la cause en sortira victorieuse. Je ne me rappelle pas d'exemple de procès de saints qui, présenté à la congrégation générale, n'ait point été admis par elle. Mais si le cas ne s'est pas encore produit, ce que je ne saurais affirmer, il pourrait se produire, bien que cela ne soit pas dans les probabilités. Aussi quand nous verrons la Congrégation des Rites fixer la congrégation générale, cette annonce nous fera savoir que l'on aura pu écarter d'une façon heureuse, claire et précise, les difficultés signalées au cours de la congrégation préparatoire.

On dira peut-être : " Mais si au lieu de s'acharner à présenter les mêmes miracles, les postulants en soumettaient à la Sacrée Congrégation d'autres qui n'offriraient pas la même difficulté? " C'est évidemment une solution, et celle que

l'on a
du pr
moyer
mirac
min d
pour
de ces
suite
années
mens,
que l'
lateur
ce tou
la rép
parato
la pré
Si j
eles,
dence
jugem
Elle a
à-dire
le sair
le po
l'Egli
donne
celle
nous
son at
du te